



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 16/02/2026

Date d'affichage : 16/02/2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le trois mars à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOURET, Maire.

Présents : Abdellah BENOURET, Bernard BREGEAT, Claude BONNET, Pierre HAUTEFEUILLE, Myriam LOPES, Laurence DELFIN, Christine SARTENA, Jean-Michel GIOLITO, Samuel GUILON arrivé à 19h32.

Représentés avec pouvoirs : Régine GUYON à Myriam LOPES

Absents : Jean-Claude BONNEVIE, Haïssata CAMARA, Dominique LOUREIRO, Jessica MAUDUIT, Nabil ABID.

Secrétaire de séance : Pierre HAUTEFEUILLE

1°Compte de Gestion du receveur – Budget 2025 de la Commune

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les reports ont bien été repris dans la comptabilité,

Considérant que toutes les écritures ont bien été passées tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du receveur 2025 pour le budget de la Commune

2 °COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur Claude BONNET 1^{er} adjoint aux finances a été élu pour remplacer l'ordonnateur et présentera le Compte Administratif 2025.

Monsieur Claude BONNET 1^{er} adjoint au maire délégué aux finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2025 de l'ordonnateur. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

Considérant que Abdellah BENOURET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Claude BONNET 1^{er} Adjoint au maire délégué aux finances, pour le vote du compte administratif, le Maire n'a pas pris part au vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte Le compte administratif 2025 de la commune arrêté comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de : 742 518.02€
- La section d'investissement présente un excédent de : 117 131.89€

3° AFFECTATION DES RESULTATS 2025 -BUDGET COMMUNAL

Vu l'approbation du Compte Administratif de la Commune 2025

Considérant que les sections de fonctionnement présentent un excédent de : **742 518.02€**

Que la section d'investissement présente un excédent de : **117 131.89€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ces montants chacun dans leur section, arrêté comme suit :

L'excédent de fonctionnement sera repris au Budget Primitif **2026** Comme suit :

Au compte 002 : **742 518.02€**

- L'excédent d'investissement sera repris au Budget Primitif 2026 au compte 001 de : **117 131.89€**

4° BUDGET PRIMITIF 2026

Après avoir présenté et commenté le projet du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer par vote,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Claude BONNET 1^{er} adjoint, rapporteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Par 8 voix pour 1 Abstention M. GIOLITO Jean-Michel

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 298 685.91€	2 298 685.91€
FONCTIONNEMENT	4 486 673.02€	4 486 673.02€

La séance s'est levée à 19h54

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Abdellah BENOURET

